

**de V E V E Y**

(de Moudon)

BCU, ms. L 1935/10

de V E V E Y

=====

(de Moudon)

Vevey

Jehan  
1 Jaquet (I) ?

- Selon le pasteur Samuel Olivier, Jehan de Vevey (No.2) serait fils de Jaquet, mestral de Moudon.  
Or, Jaquet, mestral de Moudon, était Jaquet Cerjat, de Moudon, qui avait acheté la mestralie de Moudon, pour le prix de 120 $\frac{1}{2}$  livres à Johannod Mestral en 1324 (Cerjat p.45)
- Si donc Jehan de Vevey est bien, comme le dit Olivier, le fils du métral Jaquet, les de Vevey de Moudon seraient issus de la famille de Cerjat.

-----  
Or, Jehan (No.2), le mari ap.1322 de Jehannète de Goumoëns était fils d'un Jehan; il en est de même de Jehannète épouse en 1337 de Perrod de Fernex ...

Je pense donc que Jaquet, mestral de Moudon, n'a rien à voir dans cette généalogie !

- 1334/35 Jehan de Vevey possède à Moudon une maison sise à côté de celle de Jaquinod Cerjat, 2.III.1334 (35 n.s.) (Cerjat, p.31)
- 1344 Jehan viøt encore en 1344 (Mns.du pasteur Olivier)
- +av.1371 Jehan mourut avant 1371, année où apparait Pierre, dominicain à Lausanne, fils de feu Jehan de Vevey (A fam.de Cerjat, Répert.p.114.- MDR XIV<sup>2</sup> 128)
- ~~apxi~~ Jehan de Vevey, donzel, fils de Jehan, épousa Jehannète fille de Jehan de Goumoëns; il donna quittance de la dot ap.30.VII.1322 (A fam.de Goumoëns, No.70 , d'après RGV II, p.313)
- 1348 J. de Vevey, cité en X.1348 (Note de Louis Junod)

1337 Jehannète, fille de Jehan de V., donzel de Moudon, est la femme de Perrod de Fernex, 1337 (Galiffe, Notices sur les familles genevoises, II 170: article Fernex)

- 1343/44 P. de Vevey est propriétaire à Moudon, 4.I.1343 (44 n.s.)  
(Notes de B.de Cérenville)
- 1367-88 Agnelette, veuve de Pierre fils de Jehan de Vevey, vivait  
encore en 1367 et le 7.XII.1388 (Généalogie de Vevey, par  
le pasteur Samuel Olivier, de Saint-Cierges)
- Sa fille Jehannète, femme de Pierre Chouderier, est dite,  
en 1376, fille de feu Perret de V., hôte à Moudon (Note  
de Samuel Olivier, pasteur à Saint-Cierges)
- La même Jehannète, veuve de ... dit Chouderez, est dite,  
le 25.V.1372, fille de feu Perrier de V. (Notes de B.de  
Cérenville)

- 1374 Jaquet et Jehan de Vevey font partie d'un contingent de cavaliers, aux ordres du comte Vert, pour la surveillance des passages du Jura, 1374 (MDR XIV<sup>2</sup> 157)
- 1380 Pierre Malet, indivis avec Françoise de Bettens, fille de Conod, et femme de Jaquet de Vevey, bourgeois de Moudon, possèdent un fief à Denezzy, dont ils prêtent hommage au comte de Savoie; cet hommage est prêté au nom des enfants de Jehan Malet, 7.I.1380 a.de la Nativité (Cerjat p.20)
- 1380 Jaquet de Vevey, bourgeois de Moudon, prête hommage à Amédée comte de Savoie, comme administrateur et au nom de Nicod, Jehan, Jaquet, Rolète et Ysabelle Malet, enfants de feu Jehan Mallet de Payerne, et au nom de Françoise, femme dudit Jaquet de Vevey et veuve dudit Jehan Mallet, 7.I.1380 a.de la Nativité (AEF: Quernet 135, fo.11 v.)
- 1371 Mermet Chambilionat dit Rigat, d'Yvonand, et Richard son frère prêtent reconnaissance en faveur de Jaquet de Viviaco bourgeois de Moudon, et de Françoise de Corsales, sa femme, fille de Jaquet de Corsales, de Grandson, pour 2 morcels de terre rière Yvonand et une part de 6 noyers, contre un cens de 4 pots d'huile et d'une coupe de froment, 17.XI.1371 (AEF: La Lance 46)
- 1371 Johannod feu Johannod Chambiou, d'Yvonand, dit Surrer, et Girard son neveu fils de Reynald Chambilionat, d'Yvonand, confessent tenir à cens de Jaquet de Viviaco, bourgeois de Moudon, et de Françoise de Corsales, son épouse, fille de Jaquet de Corsales, de Grandson, des terres et une oche rière Yvonand, sous le cens de 4 pots d'huile et d'une coupe de froment, 17.XI.1371 (AEF: La Lance 45)
- 1380 Jaquet de V. est l'un des témoins de la sentence du bailli de Vaud qui adjuge les châteaux d'Arconciel et d'Illens à Rodolphe de Langins, comme héritier d'Aymon d'Oron, contre les prétentions d'Antoine de La Tour, 15.XII.1380 (MDR XXXV p.207, No.2320)
- 1381 Jehan de La Nouguetza reconnaît tenir divers biens de Jacques de Viviaco, biens sis au territoire de la Nouguetzaz, près d'Yvonand, 10.VO.1381 (AEF: Titres d'Attalens 74) \* *Bourgeois de Moudon* II
- 1384 Jaquet de V. guerroie sous les ordres du comte Rouge, 1384 (MDR XIV<sup>2</sup> 167)
- 1391/92 Jaquet de V., de Moudon, est témoin de l'hommage prêté par Pierre de Bottens en faveur de Guido, évêque de Lausanne, 12.III.1391 (92 n.s.) (AEF: Répert.des Titres de l'Évêché No.78)
- 1398 Jehan Sibilion d'Yvonand reconnaît tenir en emphytéose de Jaquet de Viviaco, de Moudon, des terres rière Yvonand, sous le cens de 5 quarterons de froment et d'un chapon, 28.IV.1398 (AEF: La Lance 65)

- 1398 Jehan Vercerey, d'Avonand et Stéphana fille de Perrod Budaux reconnaissance tenir en emphytéose de Jaquet de Viviasco, bourgeois de Moudon, une maison sise à Yvonand ainsi que 2 poses de terre, sous le cens de 4 coupes de froment et de 3 chapons, 28.IV.1398 (AEF: La Lance 66)
- 1402/03 Johannod Aygrot d'Yvonand reconnaît tenir à cens de Jaquet de Viviasco, de Moudon, des terres sises rière Yvonand, sous le cens de 1 coupe et 1 quarteron de froment, 27.II.1402 (03 n.s.) (AEF: La Lance 78)
- 1402/03 Jehannète veuve de Jehan Pribaul, d'Yvonand, reconnaît en son nom et en celui de Jehan son fils, tenir de Jaquet de Viviasco, bourgeois de Moudon, une pose de terre en Versunel, rière Yvonand, sous le cens de 3 quarterons de froment et d'un  $\frac{1}{2}$  chapon, 27.II.1402 (03 n.s.) (AEF: La Lance 74)
- 1402/03 Nicolet Aygroz, d'Avonand, reconnaît tenir à cens de Jaquet de V., bourgeois de Moudon, des terres sises en la Condémine, rière Yvonand, contre un cens de 1 quarteron de froment et de 1 chappn, 27.II.1402 (03 n.s.) (AEF: La Lance 75)
- 1403 Mermet Fabri, d'Yvonand, reconnaît tenir à cens de Jaquet de Viviasco, bourgeois de Moudon, un champ rière Lunassié eis Molliès, contre un cens de 2 coupes et 1 bichet de froment, 9.VII.1403 (AEF: La Lance 80)
- 1403 Jehan feu Johannod Durant, d'Yvonand, reconnaît tenir à cens de Jaquet de Viviasco, bourgeois de Moudon, 1 pose de terre rière Yvonand, contre un cens de 3 quarterons de froment et de 1 chapon, 19.VIII.1403 (AEF: La Lance 77)
- 1403 Aymonet Bovet, d'Yvonand, reconnaît tenir à cens de Jaquet de Viviasco, bourgeois de Moudon, une pièce de terre sise rière Yvonand, contre un cens de 1 quarteron de froment, 19.VIII.1403 (AEF: La Lance 79)
- 1408 Jaquet de V., de Moudon, possède une terre sise à Ménières, 1408 (DGN 8e cahier, p.109)
- +av.1417 Jaquet de V. mourut avant le 1.IV.1417 date à laquelle son fils Vuillerme est dit fils de feu Jaquet de Viviasco, donzel (AEF: La Lance 91-94)
- Selon un quernet de 1525, Pierre Malet (qui mourut en 1408) et Françoise de Bettens, femme de Jaquet de Vevey, possédait le château de Denezzy, le moulin, le four, le droit à 3 gerbes de paille par focage, c.a.d. l'essentiel du domaine et des droits seigneuriaux (Cerjat, p.20, 21)
- 1366 Jaquet de V. a pour femme Béatrice de La Tour, fille de Jehan de La Tour, près de Lutry, donzel, 16.IX.1366 (Notes B.de Cerenville)



- 1342 Jaquet de V. est lieutenant d'avoyer de Payerne, en 1342  
(ACV: Recueil de général.de l'arch.Du Mont)
- 1375 Jaquet de V., de Moudon, et Françoise son épouse, veuve de  
Jehan dit Mallet, jadis bourgeois de Payerne, passent un  
acte, du consentement de Jehan de Villarsel de Lucens, 1375  
(ACV: Recueil de généalogies de l'arch.Du Mont)
- 1390 Jaquet et Jehan de Viviaco sont juges à la cour de Moudon,  
avec d'autres seigneurs et bourgeois qui condamnèrent Théo-  
bald seigneur de Montagny pour assassinat sur la personne  
de Jehan de Foucignie, moine de Payerne, 27.X, 29.X., 5 et  
20.XI.1390 (AT: I.section, Baronnie de Vaud 31, Montagny 9.-  
Nns.Frid-Brulhart in 4<sup>o</sup> fo.9, 11, 13, 15)
- 1408 Jaquet de Viviaco, de Moudon, possède une terre sise à Mé-  
nières, 1408 (DGN 8e.cahier, p.109)
- †av.1414 Françoise de Bettens, épouse de Jaquet de V., mourut avant  
le 14.V.1414; son fils Etienne de V.reconnût devoir, au curé  
de Moudon, un cens de 5 sols à cause du legs de ladite  
Françoise de Bettens, pour son anniversaire, cens rédimable  
moyennant 20 livres, 14.V.1414 (Notes de B.de Cérenville)
- 1374 Jaquet de V. cité le 12.IV.1374 (Note de Louis Junod)
- 1381 Jaquet de V., cité le 23.VIII.1381 (Note de Louis Junod)
- 1401/02 Jaquet de V., cité en II.1401 (02 n.s.), le 12 (Note de L.Junod)

- 1390 Jaquet et Jehan de V. sont juges à la cour de Moudon avec d'autres seigneurs et bourgeois qui condamnèrent Théobald seigneur de Montagny pour assassinat sur la personne de Jehan de Foucignie, moine à Payerne, 27/29.X, 5/20.XI.1390 (AT: Section I. Baronnie de Vaud 31, Montagny 19.- Mns.Frid. Brulhart in 4<sup>o</sup> p.9, 11, 13, 15)
- 1374 Jaquet et Jehan de V. font partie du contingent de cavaliers aux ordres du comte Vert, pour la surveillance des passages du Jura, 1374 (MDR XIV<sup>2</sup> 157)
- +av.1413 Vuillelme de Vevey, bourgeois de Moudon, reconnaît en 1433 (34 n.s.) devoir au curé de Moudon un cens de 12 sols dû par Jehan de Vevey et par Jehan, ~~sans fils~~ son fils, à savoir 7 sols à cause du legs d'Antonie d'Aubonne, épouse dudit Jehan et fille de feu Girard d'Aubonne, de Lausanne, et 5 s. et 6 den. à cause du legs de P.de Vevey, prêtre, 15.VII.1413 (Notes de B.de Cérenville)

- 1371 Pierre, fils de feu Jehan de Vevey, est dominicain à Lausanne en 1371 (A fam.de Cœrjat, Répert.p.114: MDR XIV<sup>2</sup> 128)
- +av.1413 P., juge, prêtre /qui semble être le même personnage/ mourut avant le 16.VI.1413 date à laquelle il est question d'un~~w~~ legs fait par ledit P. d'un cens de 5 s.et 6 den. en faveur du curé de Moudon, pour des anniversaires à célébrer ~~ix~~ à la S.Michel Archange (Notes de B.de Cérenville)

- 1372 Jehannète, fille de feu Perrier de V., est veuve de ...  
dit ~~Chouderez~~ Chouderez, 25.V.1372 (Notes de B.de Cérenville,  
qui donne faussement 1472)
- 1376 Jehannète, fille de feu Perret de V. hôte à Moudon, est la  
femme (veuve!) de Pierre Choudrier, 1376 (Note de Samuel  
Olivier, pasteur à Saint-Cierges) (ACV: Recense<sup>1677</sup> Du Mont, p. 20)

- 1390 Vuillelme de V. est au nombre des juges de la cour de Moudon, lors de la condamnation pour assassinat, de Théobald seigneur de Montagny, 20.XI.1390 (AT: Section I, Baronnie de Vaud 31, Montagny 19.- Mns.Frid.Brulhart in 4<sup>o</sup> p.15)
- 1409 Vuillelme de Viviaco, bourgeois de Payerne, et sa femme Jordanette ffeu Aymonet Seschaux de Blonay, donzel, du consentement de Jehan d'Aubonne, fils de ladite Jordanette, vendent à Pierre Lombard, curé de Châtel-Saint-Denis, un cens de 6 sols pour le prix de 6 lb.laus., 13.VII.1409 (A Cure de Châtel.- PCD p.282)
- 1411 Jordanette, veuve de Michel d'Aubonne, à présent femme de Vuillelme de Vevey, prête reconnaissance en faveur de l'évêque de Lausanne, pour des biens provenant de sa mère Antonie ffeu Pierre Chinuz et épouse d'Aymon Seschaux, de Châtel, 24.IV.1411 (ACV: Grosse Chalvin fo.2 : Recueil ~~et~~ généalogique Du Mont, aux ACV)
- 1402 Vuillelme et Etienne de Viviaco, fils de Jaquet, bourgeois de Moudon, vivent en 1402 (ACV: Recueil de généalogies de l'arch.Du Mont)
- 1414/15 Vuillelme de Viviaco est témoin, 2.III.1414 (15 n.s.) (Note de Georges de Vivis)
- 1417 Antoine Sybillon, de Mordannes, reconnaît tenir, contre un cens de 5 quarterons de froment et 1 chapon, de Vuillelme ffeu Jaquet de Viviaco, donzel, une pose de terre "en Chagnez", 1.IV.1417 (AEF: La Lance 91)
- 1417 Vuillierme de Pressens, d'Yvonand, reconnaît tenir, contre un cens de 3 quarterons de froment, de Vuillelme fils de feu Jaquet de Viviaco, donzel, une pièce de terre sise "en Condéminez", 1.IV.1417 (AEF: La Lance 92)
- 1417 Nicolat Aygroz reconnaît tenir, contre un cens de 3 quarterons de froment, de Vuillelme ffeu Jaquet de Viviaco, donzel, une pose de terre "en Condéminez" avec une oche, 1.IV.1417 (AEF: La Lance 93)
- 1417 Johannod Aygro, d'Yvonand, reconnaît tenir, contre un cens de 7 quarterons de froment, de Vuillelme ffeu Jaquet de V., donzel, 1 pose de terre en la Condéminaz, avec une oche, 1.IV.1417 (AEF: La Lance 94)
- 1417 Jehan Ribaul, de Mordagnes, reconnaît tenir, contre un cens de 3 quarterons de froment, de Vuillelme ffeu Jaquet de V., donzel, 1 pose de terre sise en Versinel, 1.IV.1417 (AEF: Stadtsachen A 147)
- 1417 Nicolet Aygroz reconnaît tenir, contre un cens de 5 quarterons de froment, de Vuillelme ffeu Jaquet de V., donzel, 1 pose de terre en Condéminaz, avec 1 oche, 1.IV.1417 (AEF: La Lance 95)

- 1417 Perrod ffeu Perrod Durand et Jehan ffeu Johannod Durand, de Mordagnes, reconnaît tenir contre un cens de 3 quarterons de froment, de Vuillelme ffeu Jaquet de Viviaco, donzel, 1 pose de terre sise en Versinel, 24.VII.1417 (AEF: La Lance 96)
- 1417 Pierre Buttisel, de la Mougetta, prête reconnaissance en faveur de Vuillelme ffeu le donzel Jaquet de Viviaco, 4.VII.1417 (AEF: Titres d'Estavayor 411)
- 1417 Jordanète Seschaux, veuve de Michel d'Aubonne, et femme de Vuillelme de Vevey, bourgeois de Moudon, teste en faveur de ses fils Jehan, Pierre et Girard d'Aubonne; elle lègue 12 deniers de cens à l'église de Châtel-St.Denis pour le repos de son âme, revenu rédimable pour la somme de 20 s. 18.IX.1417 (PCD p.288)
- 1420/21 Vuillelme de Viveis est l'un des prud'hommes de Moudon qui apparaissent dans un procès entre les prud'hommes de Villar (Grandvillard), d'une part, et Rolet dou Pont et ses fils, dudit Villar, d'autre part, 11.III.1420 (21 n.s.) (AV Grandvillard: MDR XXII p.550)
- 1423 Vuillelme de Viviaco, bourgeois de Moudon, vend à Nicod Butty, d'Ursy, un ~~en~~ cens de 20 sols laus., pour le prix de 20 lb.laus., 25.V.1423 (A ram.de Vevey: BD 4)
- 1423 Vuillelme de V. est en procès avec Rodolphe Cerjat au sujet du recouvrement de la dot de Guillemette Cerjat, soeur de Rodolphe, et épouse d'Etienne de vevey, frère de Vuillelme; le lieutenant du mayor de Lutry le condamne à rembourser le solde de 60 livres; 9.IX.1423 (Cerjat, p.58)
- 1424 Vuillelme de V. est conseiller de Moudon, 14.XI.1424 (Notes de B.de Cèrenville)
- 1428 Vuillelme ffeu Jaquet de Viviaco, bourgeois de Moudon, vend pour le prix de 40 livres, au couvent de La Lance, ses dîmes perçues rière Yvonand, Mordagnes et Maugetta, plus un cens de 2 sols laus. que lui devaient les héritiers de Jehan Viar Frangiti, bourgeois d'Yverdon, 30.IX.1428 (AEF: La Lance 108)
- 1431 Le prieur du couvent de La Lance accorde à Vuillelme de V., donzel, bourgeois de Moudon, le droit de racheter pour 65 lb.laus. divers cens que ce dernier lui avait vendus, 12.VI.1431 (AEF: La Lance 114)
- 1431 Le prieur du couvent de La Lance accorde à Vuillelme de V. donzel et bourgeois de Moudon, le droit de racheter pour 12 livres laus. un cens de 3 chapons et 3 quarterons de froment, 18.XI.1431 (AEF: La Lance 115)

- 1431-36 Vuillaume de Viviaco, donzel et bourgeois de Moudon, du consentement de Perronète son épouse, vend au couvent de La Lance, pour le prix de 12 lb.laus. un cens de 2 coupes et 3 quarterons de froment qu'il assigne sur les cens que lui doivent Perrod et Jehan Cuaniez de Mordagnes, ses censitaires, 18.XI.1431/1.V.1432/9.I.1435 (36 n.s.) (AEF: La Lance 121)
- 1433/34 Vuillaume de V., bourgeois de Moudon, reconnaît devoir divers cens en faveur du curé de Moudon, soit: 1. cens de 20 sols dû par feu son frère Etienne à cause du legs de Françoise de Bettens, leur mère, rédimable moyennant 20 livres, et ce pour un anniversaire selon acte du 14.V.1414; 1 cens de 12 sols dû par Jehan de Vevey et Jehan son fils, à savoir 7 sols à cause du legs d'Antonie, femme dudit Jehan et fille de feu Girard d'Aubonne de Lausanne, et 5 sols et 6 deniers à caude du legs de P. de Vevey, juge, prêtre, pour des anniversaires à célébrer à la S.Michel Archange, et ce du consentement de feu Jaquet de Vevey, des susdits Vuillaume et Etienne, et d'Etienne de Vevey, prêtre, selon acte du 15.VII.1413; 1 cens de 20 sols à cause du legs de feu Etienne de Vevey, pour son anniversaire, outre 1 cens de 15 sols légué par leur feu père Jaquet et que ledit Etienne a ordonné de continuer, selon acte du 17.X.1415. La reconnaissance générale de tous ces cens est de 1433 (34 n.s.)/soit entre 1.I.et 24.III.1434 n.s. (Notes de B.de Cérenville)
- 1435 Vuillaume de Viviaco, donzel et bourgeois de Moudon, donne quittance à Perrod et Jehan Cuanier, de Mordaignes, ses censitaires, pour tous les cens qu'ils ont payés, à lui Vuillaume, et qu'il payeront dès lors au couvent de La Lance, ensuite de la vente qu'il a passée, 12.IX.1435 (AEF: La Lance 122)
- 1438 Vuillaume feu Jaquet de V. de Moudon vend à n.Jacot de Glâne un cens de 5 sols qui avait été reconnu en faveur dudit Jacot et de sa femme Françoise, à cause de sa grange de La Faye sise en la dîmerie de Moudon, 6.VII.1438 (ACV: Recueil Du Mont p.350)
- 1439 Vuillaume de V. prête 25 livres à Jehan Dufour, de Denezy, 28.VI.1439 (Cerjat, p.21)
- 1439 Vuillaume de Viviaco, donzel et bourgeois de Moudon, reconnaît avoir reçu du couvent de La Lance la somme de 23 lb. laus. pour les ventes qu'il lui avait faites, somme qu'il promet de rembourser en cas de rachat, 24.IX.1439 (AEF: La Lance 127)
- ~~Huillier~~ Vuillaume de V. avait épousé en 2es.noces Pernète qui, devenue veuve, épousa n.Jaquet de Forel, d'Estavayer, coseigneur de Font (Sam.Olivier, Généalogie de Vevey de Moudon).- Selon testament de Jaquet de Forel, fils d'un premier mariage de Jaquet ci-dessus, la seconde femme de son père s'appelait Pernète de Chastel; elle était fille de Pierre de C., de Lausanne, 25.IX.1451 (AV Estavayer: Par.XV 352)

- 1465/66 Perronète (de Chastel, veuve de Vuillelme de Vevey et de Jaquet de Forel) et sa fille Françoise de Forel donnent une quittance générale à Pierre feu Jehan Chaucy, 14.II. 1465 (66 n.s.) (AEF: Titres d'Estavayer 373)
- +av.1446 Vuillelme mourut av.le 8.IX.1446, date à laquelle son fils Guillerme est dit fils de feu Vuillelme (A fam.de Vevey: BD 5)
- 1419 Vuillelms de V., cité le 25.VIII.1419 (Note de Louis Junod)



- 1399/1400 Dans son testament, Nicod Cerjat, de Moudon, lègue 80 lb. à sa fille Guillemette /future femme d'Etienne de V./ ; elle devra être vêtue et dotée au jugement de sa mère (Françoise Torneir), d'Aymon de Prez le jeune et de Pierre Torneir; 2.III.1399 (1400 n.s.) (Cerjat, p.58)
- 1402 Vuillelme et Etienne de Viviaco, fils de Jaquet, bourgeois de Moudon, vivent en 1402 (ACV: Rec.de généalogies de l'arch. Du Mont)
- 1411 Etienne de Vevey est juge dans le procès pendant entre Estavayer, d'une part, et Aumont et Montet, d'autre part, au sujet de l'entretien des remparts d'Estavayer, 1411 (DGA 236)
- v.1417 Etienne de Vevey et rodolphe Cerjat le jeune font un abergement à Denezzy, selon une reconnaissance de 1489; v.1417 (Cerjat, p.22)
- 1414 Vuillelme de Vevey, bourgeois de Moudon, reconnaît en 1433 (34 n.s.) devoir au curé de Moudon un cens de 20 sols dû par feu son frère Etienne, à cause du legs de Françoise de Bettens, leur mère, et ce pour un anniversaire, selon acte du 14.V.1414 /donc, à cette dernière date, Etienne était encore en vie/ (Notes de B.de Cérenville)
- 1415 Vuillelme de Vevey, bourgeois de Moudon, reconnaît en 1433 (34 n.s.) devoir au curé de Moudon un cens de 20 sols à cause du legs de feu Etienne, pour son anniversaire, selon acte du 17.X.1415 /il semble donc bien qu'à cette dernière date Etienne était déjà mort/ (Notes de B.de Cérenville)
- 1418 Guillemette Cerjat, veuve d'Etienne de Vevey, teste à Romont en faveur de ses frères Rodolphe et Henri, léguant entre autres à la chapelle Ste.Anne en l'église Notre-Dame de Moudon sa veste munie de "bendes viridi, persi et rubei" pour en faire une étole, 7.IX.1418 (Cerjat, p.58)
- +av.1423 Guillemette Cerjat mourut av.9.IX.1423, date à laquelle le lieutenant du mayor de Lutry prononça entre Rodolphe Cerjat et Vuillelme de Vevey, frère d'Etienne, touchant le recouvrement de 60 livres, solde de sa dot (Cerjat, p.58)

- 1413 En 1433 (34 n.s.), Vuillelme de Vevey reconnaît devoir au curé de Moudon un cens de 5 sols et 6 deniers à cause du legs de P. de Vevey, juge, prêtre, pour des anniversaires à célébrer à la S. Michel Archange, et ce du consentement de Jaquet de Vevey, de Vuillelme et Etienne de Vevey, et de Etienne de Vevey, prêtre, selon acte du 15.VII.1413 (Notes de B. de Cérenville)
- N.B. Il semble que cet Etienne de V., prêtre, soit fils de Jehan qui était fils de Jehan.

- 1446 Guillerme de Viviaco, donzel, ffeu Vuillelme de V. de Moudon, déclare que D.Pierre Geneverii, chapelain de Moudon, tuteur dudit Guillerme et de sa soeur Antonie a accensé à D.Bartholomé Clerc, chapelain de Moudon, la grange dudit Guillerme, sise sur le Mont de Moudon, "aux Métraux", et ce contre un cens de 2 muids de menu froment, mesure de Moudon, 8.IX.1446 (A fam.de Vevey: BD 5)
- 1449 Pierre Geneverii, chapelain de Moudon, comme tuteur et au nom des enfants de feu Vuillelme de Vevey (dont Guillerme) donzel de Moudon, vend quelques cens rière Cheyres à noble Jaquet de Forel, coseigneur de Font, 1449 (ACV: Recueil de généalogies de l'arch.Du Mont)
- 1452/6 noble Guillerme ffeu n.Vuillelme de Viviaco, de Moudon, et sa femme, noble Loyse .. 10.I.1459 (60 n.s.) (ACV: Recueil Du Mont p.350)
- 1462 Guillerme de Viviaco, du consentement de sa mère et de sa femme, Loyse de Curtille, ffeu vénérable André de Curtille, docteur ès droit, vend quelques cens, 1462 (Sam.Olivier: Généalogie de Vevey de Moudon)
- 1464 Guillerme de V., donzel de Moudon, ffeu Vuillelme, reconnaît une rente constituée par son dit père en faveur d'un autel de l'église de Moudon, 14.V.1464 (ACV: Communes, Moudon; note de B.de Vevey)
- 1462 Guillerme de Viviaco, donzel de Moudon, demeurant à La Tour de Peilz, ffeu Vuillelme, ffeu Jaquet, vend pour le prix de 31 lb. et 3 sols laus., à Jacques Mallé, donzel de Moudon, divers cens dûs par Pierre de Sassel, de Cheyres, et par d'autres censitaires, 1.VI.1462 (AEF: La Lance 152)
- 1463/64 Guillerme ffeu Vuillelme de Viviaco, donzel et bourgeois de Moudon, vend au couvent de La Lance, pour le prix de 24 livres laus., divers cens, tout en confirmant plusieurs ventes de cens faites par son père audit couvent, 24.I.1463 (64 n.s.) (AEF: La Lance 155)
- 1464 Guillerme, ffeu Vuillelme, ffeu Jaquet de Viviaco, donzel de Moudon, cède pour 60 sols laus. à Laquet Mallé, donzel de Moudon, un cens de 3 sols et 2 deniers que lui devaient divers censitaires d'Avonand, 1.X.1464 (AEF: La Lance 157)
- 1452 Guillerme de Viviaco, magister hospiti, figure comme témoin dans une lettre de sauvegarde donnée au couvent des Dominicaines d'Estavayer par Loÿs duc de Savoie, 10.V.1452 (A fam.de Vevey: BE 775) Arch. Dominicaines K 25.  
N.B. Ne serait-ce pas de Viriaco, donc de Viry ? *oui !!*
- 1459 Pierre de Sassel alias Briaul, de Cheyres, demeurant à la Mauguetta, prête reconnaissance à Guillerme de V., donzel de Moudon, pour divers biens sis à la Mauguetta, 2.VI.1459 (AEF: Titres d'Estavayer 286)

- 1461 Guillaume de V., donzel, détient encore une part du château et du fief de Denezzy, possédés jadis par sa grand'mère Françoise de Bettens; il accense le moulin à Jehan Clémenczat, moulin sis sous le château, 31.VIII.1461 (Cerjat p. 19, 21)
- 1465 Guillaume de V. vend un cens de 1 muid de froment à Antoine Planchet et à Pierre Vendelli, bourgeois de Moudon, pour le prix de 48 lb.laus., 2.VII.1465 (A fam.de Vevey: BD 5)
- 1465 Guillaume ffeu Pierre de Constantine, seigneur d'Orzens, reconnaît devoir à Guillaume de V., bourgeois de Moudon, 23 écus de Savoie, soit une rente de 24 sols de bonne monnaie, 2.V.1465 (AEF: Titres d'Estavayer 475)
- av.1465 Guillaume de V. cède ses biens de Denezzy à Humbert Cerjat, av.1465 (Cerjat, p.21)
- 1464 Guillaume de V., donzel de Moudon, fils de feu Vuillelme, bourgeois de Moudon, reconnaît une rente constituée par son dit père en faveur d'un autel à Moudon, 14.V.1464 (ACV: Communes, Moudon, à la date : note de Charles Gillard)

- 1446 Guillaume de Viviaco, donzel, ffeu Vuillelme, déclare que D. Pierre Geneverii, chapelain de Moudon, tuteur dudit Guillaume et de sa soeur Antonie, a fait un accensement en faveur de D. Bartholomé Clerc, chapelain de Moudon, 8.IX.1446 (A fam.de Vevey: BD 5)
- 1449 Pierre Geneverii, chapelain de Moudon, comme tuteur des enfants de feu Vuillelme de Vevey (dont Antonie), donzel de Moudon, vend quelques cens rière Cheyres à Jaquet de Forel, coseigneur de Font, 1449 (ACV: Recueil de généalogies de l'arch. Du Mont)

1430 Catherine, fille de Vuillelme de Vevey, de Moudon, vivant en 1430, épousa : I Antoine de Lavigny, II Boniface de Villarsel, III Claude de Saint-Saphorin (Notes de Samuel Olivier, pasteur.- MVE p.118)

Vevey

14<sup>bis</sup> - Clément  
(feuille 1)

- 1436 D.Clément de Vevey, clerc de Paris (certainement de la branche de Moudon), est curé de Châtillens en 1436 (DHV I, p.392)
- 1439 Nickli de Praderwan, bgs.de Fribourg, loue à D.Clément de Viviaco, curé de Châtillens, toute sa maison (de Fribourg), soit l'étage inférieur pour 1 année à partir de la S.Jacques prochaine, pour le prix de 100 sols payables en 4 termes, 7.VII.1439 (AEF: Reg.Not.50, fo.30 v.)
- 1453/54 Clément de Viviaco apparaît comme curé de Chatillens, 18.II.1453 (1454 n.s.) (AEF: Reg.Not.40, fo.42 v.)
- 1454 Elsine veuve de Niquillinus de Praderwan, bgs.de Fribourg, du consentement de Conrad Reiff, bgs.de Fribourg, son avoué, reconnaît devoir à D.Clément de Viviaco, curé de Châtillens, chantre du duc de Savoie, 20 fl.d'or du Rhin remboursables à la S.Jacques prochaine, 23.V.1454 (AEF: Reg.Not.40, fo.59)
- 1455 Richard Lochard, bgs.et conseiller de Fribourg, recteur de l'Hôpital de Fribourg, et à ce nom, vend à vénérable et discret D.Clément de Viviaco, curé de Châtillens, chantre de la chapelle d'illustre seigneur le duc de Savoie, mais pour sa vie seulement, toute la maison que possède ledit Hôpital, sise à Fribourg, devant la chapelle de l'Hôpital, entre celle des héritiers de Pierre Morsel et celle de Jacob de Canali, notaire, et ce pour le prix de 50 lb. Il reconnaît devoir encore à l'Hôpital un solde de 25 .b.frib. payables à Noël prochain, 14.VI.1455 (AEF: Reg.Not.51 fo.75 v., et 53 fo.48)
- 1455 D.Clément de Viviaco, curé de Châtillens, reconnaît avoir reçu d'Elisa veuve de Nigklinus de Praderwan, bgs.de Fribourg, la somme de 14 florins en acompte sur les 20 fl.d'or qu'elle lui devait, 13.VIII.1455 (AEF: Reg.Not.67, fo.277 v.)
- 1456 Ullinus Stuncky, comme recteur de l'Hôpital de Fribourg, vend en pur, libre et franc alleu à vénérable et discret D.Clément de Viviaco, curé d'Oron, chapelain altariste de la chapelle de l'Hôpital, toute sa moitié d'un tènement sis au village, territoire, fins et fenage de Givisiez, tènement tenu par Pierre Jacod, pour le prix de 60 lb. , 5.II.1456 a.Nativ. Le lendemain, il en fait don entre vifs à l'Hôpital de Fribourg, 6.II.1456 (AEF: Reg.Not.40, 2e partie, fo.6 et 6 v.)
- 1466/67 Frère Pierre Massaler, abbé d'Hauterive, vend à Cono Castro, feu Perrod Castro, notaire et bgs.de Fribourg, toute leur maison sise à Fribourg, entre la maison de l'Hôpital, de bise, et celle de discret D.Clément de Viviaco, curé d'Oron, de vent, pour le prix de 170 lb.fribourgeoises, 1.I.1466 (1467 n.s.) Cette maison était située devant la chapelle de l'Hôpital (AEF: Reg.Not.98, fo.5)
- 1466/67 D.Clément de V., des coeigneurs du château de Croux au diocèse de Paris, curé d'Oron, chantre de la chapelle de l'Hôpital de Fribourg, fait une donation entre vifs, mais après sa mort, audit Hôpital, soit de toute la moitié de sa maison qu'il avait achetée audit hôpital, maison sise à Fribourg, 6.II.1466 (1467 n.s.) (AEF: Reg.Not.54, fo.671)

- 1469 Jacob de Kore, bgs.de Fribourg ez Françoise sa femme recon-  
naissent devoir à vénérable et discret D.Clément de V., curé  
d'Oron et altariste de Ste.Catherine en la chapelle de l'Hô-  
pital de Fribourg, assavoir la somme de 12 écus d'or du coin  
du Roy de France, ou 7 lb.fribourgeoises, remboursables à la  
prochaine fête de S.Pierre aux Liens, 21.III.1469 a.Nativ.)  
(AEF: Reg.Not.98, fo.28 v.)
- 1469 Jacob de Korez, bgs.de Fribourg, et Françoise sa femme recon-  
naissent devoir à vénérable et discret Clément de Viviaco,  
curé d'Oron, chapelain de Ste.Catherine en la chapelle de l'Hô-  
pital de Fribourg, assavoir la somme de 10 ducats d'or, chacun  
valent 27 gros laus.bons, montant remboursable à la prochaine  
fête de Noël, 1.XII.1469 (AEF: Reg.Not.98, fo.37)
- 1472/71 Vuillelme Hugnet, prêtre, recteur de la chapelle de l'Hôpital  
de Fribourg, et ses chapelains et altaristes, soit Clément  
de Viviaco, Jehan Calige et d'autres, confessent que les tail-  
leurs de pierre, charpentiers et autres corps de métier leur  
ont donné 21 lb.de monnaie coursable à Fribourg, afin de célé-  
brer certaines messes, 28.XII.1472 a.Nativ.(1471 n.s.)  
(AEF: Reg.Not.62, fo.105 v.)



Vevey

Vuillielme

Non classé

av.1413 Pierre Couve alias Quibillet, bgs.de Payerne, confesse et reconnaît à Jehan coseigneur d'Estavayer, chevalier, que Rolète Mallet, fille de feu Jehan Mallet, de Payerne, jadis femme de Vuillielme de Viviaco, de Noudon, résidant jadis à Payerne, tenait dudit vhevalier Jehan d'Estavayer de nombreux cens et biens que ledit Vuillielme de Viviaco a vendu audit Pierre Couve alias Quibillet, 18.IV.1413  
(A&F: Famille d'Estavayer, parch.)  
N.B. Cette vente de Vuillielme est don antérieure à cette date.